Location de salle

La commune est propriétaire de bâtiments, appelés équipements publics (écoles, hôtel de ville, Estaminet, pôle Blaise Pascal etc.), dont certains peuvent être mis à disposition ou loués à des particuliers, des professionnels ou des associations pour la tenue d'évènements (assemblées générales, fêtes familiales, réunions professionnelles etc.).



Pour procéder à ces locations ou à ces mises à dispositions (gratuites pour les associations Magnycoises dont l'objet n'est pas cultuel, c'est-à-dire pour les associations culturelles ou sportives), il s'agit de prendre contact avec le service location de salles.

Pour les associations ayant régulièrement besoin d'occuper des locaux (comme les associations musicales notamment), une convention de mise à disposition annuelle est conclue avec la commune. Cette convention permet d'autoriser un certain nombre d'occupation de locaux dans l'année, évitant ainsi d'avoir à conclure une convention par date d'occupation. Pour que cette convention puisse être conclue, l'association doit fournir un certain nombre de documents, et s'engager à respecter le règlement intérieur de l'équipement.

Le principal équipement mis à disposition / loué aux différents publics est la salle « Au trait d'union », située au parc des sports Jacques Anquetil. Cette salle d'environ 450m² agrémentés d'une terrasse de 80m² permet d'accueillir jusqu'à 200 personnes.

Pour les particuliers / entreprises / association ayant besoin de bénéficier de cette salle, il s'agit de remplir le contrat de location, de fournir une attestation d'assurance et là encore de s'engager à respecter le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal. Aussi, pour les associations non Magnycoises, les professionnels et les particuliers, il s'agit de s'acquitter du prix du loyer fixé par décision de Monsieur le Maire.

Avant et après chaque occupation de la salle, un état des lieux contradictoire est établi entre la ville et les locataires. En cas de dégradations, les réparations sont à la charge du locataire (d'où la demande d'une attestation d'assurance).










Salle de festivité au Trait d'union
22, Rue des Ecoles Jean Baudin
78114
Magny-les-Hameaux

Infos pratiques

Horaires d’ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h,

Mercredi : 13h30 à 19h,

Vendredi : 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Toute réservation doit être faite par courrier à l’attention du Maire ou par mail à salles@magny-les-hameaux.fr, accompagnée des documents à fournir.

Le règlement intérieur contient la liste des documents à fournir ainsi que les conditions d’attribution.

Il sera possible de louer de la vaisselle.

Le ménage est une prestation payante obligatoire.

Toute demande doit être faite par courrier à l’attention du Maire.

Liens utiles
Salle de festivités « au trait d’union » (contrat de location, fiche pratique, détails...)
Contact

Tél. 01 39 44 71 51

salles@magny-les-hameaux.fr